



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 21831

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'organisation des concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). La modification du calendrier pour les CRPE a en effet des conséquences pour les candidats. Ainsi, les épreuves d'admission de la session 2013 auront lieu du 15 mai au 12 juin, alors que les épreuves d'admissibilité de la session 2014 se dérouleront les 13 et 14 juin. Il en résulte une difficulté supplémentaire pour les candidats : ceux d'entre eux qui échoueraient aux épreuves d'admission de 2013 n'auraient pas le temps de se préparer convenablement à la session d'admissibilité suivante de 2014. C'est pourquoi elle lui demande comment il entend prendre en considération les spécificités des sessions de concours organisées cet été afin d'en limiter l'impact sur les étudiants.

Texte de la réponse

En 2013, se succèdent, en effet, deux sessions de concours pour le recrutement de professeurs des écoles, une session normale et une session exceptionnelle. Les admissibles à la seconde session, qui bénéficieront du statut de contractuel admissible et d'une formation alternée en école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), compléteront la première afin d'optimiser les effectifs qui seront mis en place, dans les deux hypothèses, dès la rentrée 2013. Loin de constituer un handicap, la possibilité de passer, et peut-être de réussir, deux concours, est une opportunité exceptionnelle qui ne demande aucun investissement supplémentaire puisque les épreuves et les programmes sont inchangés et se situent dans la continuité des écrits déjà passés par les candidats au titre de la première session.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21831

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3196

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11610